

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 30/03/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Tania SCHEUER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Jennifer JUND donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Alignement de voirie route de Kintzheim

N° DCM_039_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Aménagement et Développement urbain
Service instructeur : Aménagement Urbain
Rapporteur : Monsieur Claude SCHALLER

Sous réserve de l'accord des propriétaires concernés, il est proposé de régulariser l'alignement route de Kintzheim en procédant à l'acquisition, au prix de 114 €/m², des emprises suivantes :

- 49 m², soit 5 586 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 106
- 52 m², soit 5 928 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 109
- 67 m², soit 7 638 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 110
- 40 m², soit 4 560 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 111
- 09 m², soit 1 026 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 112
- 36 m², soit 4 104 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 113

soit 253 m² au prix de 28 842 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Aménagement et Cadre de Vie
réunie le 14/03/2023**

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget principal 2023 sous le chapitre 21 « immobilisations corporelles » imputation interne 211201-82201-R0019,

APPROUVE l'acquisition des emprises suivantes :

- 49 m², soit 5 586 €, à détacher de la parcelle

- section 20 n° 106
- 52 m², soit 5 928 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 109
- 67 m², soit 7 638 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 110
- 40 m², soit 4 560 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 111
- 09 m², soit 1 026 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 112
- 36 m², soit 4 104 €, à détacher de la parcelle section 20 n° 113

soit 253 m² au prix de 28 842 €,

PRECISE que les frais notariés seront pris en charge par la Ville,

AUTORISE le Maire ou son représentant légal à signer les actes notariés.

P.J. : Croquis d'arpentage

Adopté à l'unanimité

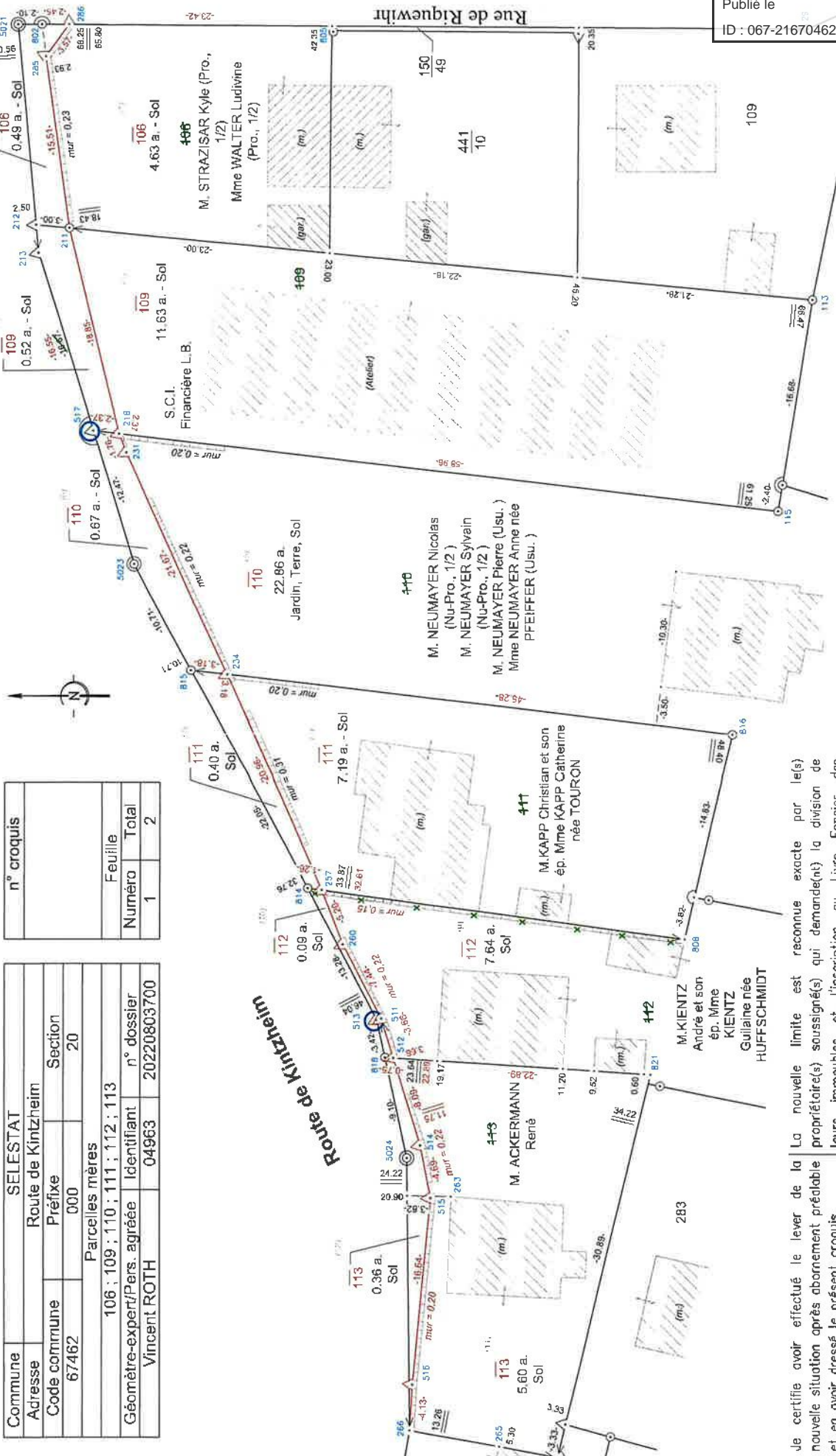
Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Claude SCHALLER

Commune		SELESTAT	
Adresse	Route de Kinzheim		
Code commune	67462	Préfixe	000
		Section	
		20	
Parcelles mètres			
106 ; 109 ; 110 ; 111 ; 112 ; 113			
Géomètre-expert/Pers. agréée	Vincent ROTH	Identifiant	04963
		n° dossier	20220803700



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle limite est reconnue exacte par le(s) propriétaire(s) soussigné(s) qui demande(nt) la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

le : 14/10/2022



- M. STRAZISAR Kyle (Pro., 1/2)
- Mme WALTER Ludivine (Pro., 1/2)
- M. KAPP Christian
- Mme KAPP Catherine née TOURON
- M. KAPP André
- Mme KIENTZ Guilaïne née HUFFSCHMIDT
- M. ACKERMANN René
- M. NEUMAYER Nicolas (Pro., 1/2)
- M. NEUMAYER Sylvain (Pro., 1/2)
- M. NEUMAYER Pierre (Usu.)
- Mme NEUMAYER Pierre née PFEIFFER (Usu.)
- Mme NEUMAYER Année née PFEIFFER (Usu.)
- Mme NEUMAYER Année née PFEIFFER (Usu.)
- Pour S.C.I. Financière L.B. Mme BRUN Lucette, La Présidente

Publication : Les parties susnommées autorisent la publication du présent document au portail www.Cadastre-Alsace-Moselle.fr